[rapport annuel 2000 • 2001]

Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

[Sommaire]

Mission et valeurs 1
Lettres de présentation 2
Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre 3
Rapport de la présidente 4
Rapport de la directrice générale et secrétaire 8
Rapport d'activités du Bureau 10
Rapport d'activités du comité administratif 12
Renseignements généraux concernant les membres 13
Comité d'inspection professionnelle 14
Rapport du syndic 16
Comité de révision 16
Comité de discipline 17
Comité d'admission 17
Comité de la formation des ergothérapeutes 18
Comité de formation continue 19
Comité sur les pratiques professionnelles 20
Comité des communications 21
Sous-comité Prix et mentions 21
Comité du Congrès 2000 22
Autres comités de l'Ordre 22

États financiers au 31 mars 2001

Rapport du vérificateur 23
Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2001 24
État de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 2001 24
État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2001 25
Bilan au 31 mars 2001 26
Notes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 27

Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2001

Annexe A – Produits 30
Annexe B – Charges 31
Annexe C – Comités et Bureau 32

102-01516/

Telle que conférée par le Code des professions, la mission de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est d'assurer la protection du public.

ENGAGEMENTS DE L'ORDRE

- Assurer la qualité des services d'ergothérapie;
- Promouvoir l'accessibilité aux services d'ergothérapie;
- Soutenir la pratique professionnelle et son évolution;
- Favoriser le rayonnement de la profession.

VALEURS SOUS-JACENTES AUX ACTIONS DE L'ORDRE

- Le respect des droits du public en matière de services de santé et de services sociaux;
- L'accès, pour la population, à des services d'ergothérapie qui répondent à ses besoins;
- La compétence de ses membres et la qualité des services qu'ils offrent;
- L'engagement et l'intégrité de ses administrateurs et de son personnel;
- La gestion efficace de ses activités.

L'ergothérapeute est un professionnel de la santé de formation universitaire. Il intervient auprès d'enfants, d'adultes ou de personnes âgées ayant des incapacités physiques ou mentales qui entravent leurs activités quotidiennes. L'ergothérapeute privilégie l'activité sous toutes ses formes de manière à faciliter la réadaptation fonctionnelle, l'intégration ou le maintien de la personne dans son milieu.

Québec, juillet 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

Montréal, juillet 2001

Me Paul Bégin
Ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

La présidente,

Françoise Rollin, erg., M.A.P.

Montréal, juillet 2001

Me Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

La présidente,

Françoise Rollin, erg., M.A.P.

[Bureau, comité administratif et personnel de l'Ordre]

MEMBRES DU BUREAU

Présidente
Françoise Rollin

Région Est
Claire Gagné

Région de Québec
José Lortie
Susan Sutton

Région Centre
Lise Lafleur

Région de la Montérégie
Isabelle Émond

Région des Basses-Laurentides
Caroline Boyer

Région de Montréal
Jean-Philippe Cotton
Kateri Leclair
Benoît Major
Monique Martin
Johanne Mathon
Christiane Morin

Région Nord-Ouest
Nancy Magnan

Administrateurs nommés par
l'Office des professions du Québec
Claire Brassard
Réjean Déry
Donald Petit

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Présidente
Françoise Rollin

Vice-présidente
Johanne Mathon

Trésorière
Christiane Morin

Administratrice
Nancy Magnan

Administrateur nommé
Donald Petit

PERSONNEL DE L'ORDRE

Présidente
Françoise Rollin

Directrice générale et secrétaire
Christiane-L. Charbonneau

Secrétaire aux services administratifs
Caroline Boris

Responsable des services administratifs
Léa Frigon (depuis juin 2000)

Responsable des communications
Nathalie Genest (depuis septembre 2000)

Réceptionniste
France Guimond

Secrétaire au tableau des membres
Louise Guimond

Secrétaire aux services professionnels
Lise B. Poirier

Secrétaire de direction
Élaine Sabourin

Adjointe aux services professionnels
Sylvie Salois (jusqu'en juin 2000)
Carmen Magnan (depuis janvier 2001)

Responsable des services professionnels
Louise Tremblay

Françoise Rolin, erg., M.A.P.

Les réalisations présentées dans le rapport annuel 2000-2001 de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec témoignent non seulement de l'engagement de l'organisme à poursuivre l'excellence dans les activités statutaires liées à sa mission de protection du public, mais également de sa détermination à positionner la juste contribution de la profession dans le mouvement actuel de transformation des services publics. Ces modifications comportent de nombreux défis, et il est primordial pour l'Ordre d'être présent aux lieux d'influence pour façonner l'avenir, particulièrement dans les domaines de la santé et des services sociaux ainsi que dans celui de l'éducation.

Que ce soit en regard de l'accessibilité des services, du cadre de travail requis pour soutenir une pratique professionnelle éthique et compétente ou de la redéfinition du champ d'exercice de l'ergothérapie, l'Ordre s'est prononcé au cours de l'année comme jamais auparavant sur des dossiers présentant des enjeux de fond qui traceront la voie de la nouvelle décennie. C'est ainsi que l'Ordre a présenté la vision du Bureau et des ergothérapeutes auprès de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair), qu'il a participé activement à la reprise des travaux de modernisation du système professionnel et qu'il a aussi soumis de nombreuses prises de position rappelant à des instances administratives, professionnelles et politiques – notamment au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – les besoins de la population en matière de services de réadaptation.

LA COMMISSION CLAIR

Le financement et l'organisation du système de santé québécois ont largement été discutés dans le cadre des travaux de la Commission Clair. Acteur important au sein du système de santé, l'Ordre a participé à cette vaste consultation publique en assistant aux forums d'experts nationaux et internationaux, en agissant à titre d'observateur lors de la consultation régionale à Montréal ainsi qu'en présentant un mémoire à la Commission en octobre dernier. L'Ordre y a mis en lumière des perspectives concrètes de solutions aux problématiques largement connues du réseau de services.

Le rapport de la Commission a été remis à l'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, M^me^ Pauline Marois, en janvier 2001. Il comporte de très nombreuses recommandations et propositions sur l'organisation des services, le financement public, la gouverne du système et les ressources humaines. Ayant pris connaissance du rapport de la Commission, l'Ordre est déçu de constater que la réadaptation n'occupe pas la place qui lui revient dans les recommandations émises. Cette réaction est partagée par divers organismes impliqués dans le secteur. Rencontré à ce sujet, M. Michel Clair a soutenu que le rapport de sa commission ouvre tout de même la porte à une action bénéfique pour la réadaptation, à la condition qu'on y apporte certaines modifications pour en étendre la portée. L'Ordre participe à diverses séances de travail où sont discutées ces orientations et poursuit des consultations avec des partenaires concernant le suivi qui sera apporté au rapport de la Commission. L'intérêt immédiat de l'Ordre porte notamment sur l'implantation prévue, dans différentes régions du Québec, de projets de groupes de médecine de famille en collaboration avec les CLSC et la création de réseaux de services intégrés, notamment pour des clientèles spécifiques comme les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes avec des problèmes majeurs de santé mentale et les personnes avec des maladies complexes, souvent de nature chronique.

LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

En novembre 1999, M^me^ Linda Goupil, alors ministre responsable de l'application des lois professionnelles, annonçait la reprise des travaux de modernisation du système professionnel. Au cours des dernières années, l'Ordre a régulièrement informé ses membres de la nécessité d'une mise à jour du système, notamment en ce qui a trait à la réserve du titre d'ergothérapeute. C'est donc avec rigueur et confiance que l'Ordre a collaboré, en cours d'année, aux démarches portant sur les projets de mise en œuvre de cette révision.

Pour réaliser la modernisation, six groupes de travail ont été constitués et sont chargés d'identifier les éléments qui doivent être révisés en respectant un échéancier spécifique à chaque projet. Quatre des six projets sont d'intérêt commun pour l'ensemble des professions. Ils portent sur l'allégement de la réglementation, l'amélioration des mécanismes de contrôle de l'exercice professionnel, l'autorisation de nouveaux modes d'exercice permettant le regroupement de professionnels et, perspective nouvelle, l'évaluation des bénéfices nets du système professionnel du point de vue du citoyen et de la société. L'Ordre a émis des avis ou participé aux consultations menées jusqu'à maintenant par l'Office des professions du Québec (OPQ) sur ces quatre projets.

Deux autres projets, d'intérêt sectoriel, complètent le tableau. Un de ceux-ci, la modernisation de l'organisation des professions du secteur de la santé et des relations humaines, nous intéresse au plus haut point puisque, compte tenu du

fait que le secteur sociosanitaire a connu d'importants changements sur le plan des structures organisationnelles et de la prestation des services, une mise à jour des activités spécifiques à chacune des professions de ce secteur s'impose.

LA RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ ET DES RELATIONS HUMAINES

Durant l'année, l'Ordre a consacré beaucoup d'énergie au projet visant à moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Les travaux de la Phase I visent les professions œuvrant dans le secteur public. Mis en chantier et présidé par le Dr Roch Bernier, ce projet a exigé la préparation par l'Ordre de deux rapports traitant de l'état de l'exercice de l'ergothérapie.

Dans un premier rapport, soumis en octobre 2000, l'Ordre a notamment documenté les grandes tendances de la profession pour la prochaine décennie et le contexte législatif qui prévaut en Amérique du Nord. Il y présente également certains secteurs de pratique dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes, particulièrement en santé physique, tel que cela lui était demandé à cette étape.

Le second rapport de l'Ordre approfondit plusieurs éléments relatifs à la profession : formation, compétences spécifiques, champ descriptif, activités professionnelles, principaux rôles des ergothérapeutes ainsi que conception graphique du champ d'exercice professionnel en lien avec l'organisation du travail. Le texte décrit également certains problèmes et pistes de solution en regard de l'organisation des services dans le réseau de la santé et des services sociaux, puis ceux relatifs au système professionnel lui-même. Ce document soumet également la vision et les demandes préliminaires de l'Ordre, dans un système professionnel révisé, en tenant compte du cadre conceptuel proposé par le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (GTM).

Par ailleurs, quelques rencontres ponctuelles ont réuni en cours d'année l'Ordre et les membres du GTM ou ses représentants. Elles ont permis d'échanger sur le mandat confié à ce groupe d'experts et sur les orientations qu'ils privilégient concernant la problématique qui affecte l'organisation des services professionnels. Il a aussi été possible de discuter des attentes de l'Ordre relativement aux domaines d'exercice, en tenant compte des nouvelles réalités de la pratique des ergothérapeutes. L'Ordre poursuivra son travail de réflexion et de documentation à l'égard des activités professionnelles réalisées par les ergothérapeutes œuvrant notamment auprès des clientèles présentant des troubles de la santé mentale, des troubles de comportement, des troubles envahissants du développement ou des troubles des fonctions cognitives.

LES AVIS PRODUITS PAR L'ORDRE

Dans le cadre de son ultime mandat de protection du public, l'Ordre a publié de nombreux mémoires, prises de position et demandes destinés à faire connaître ses positions sur des questions variées ainsi qu'à informer le public, ses partenaires et le législateur (ou ses représentants) au sujet des besoins de la population en regard des services de santé et en particulier des services offerts par les ergothérapeutes. Voici quelques-uns des avis produits :

- Document « Ergothérapie et intervention auprès des personnes présentant des troubles de l'alimentation », mettant en évidence les besoins de la clientèle affectée de dysphagie;
- Rapport « Les orthèses utilisées en ergothérapie », abordant 10 problématiques qui nuisent à l'accès à l'orthèse et causent des préjudices à certaines catégories de la clientèle desservie par les ergothérapeutes. Ce document expose des pistes de solution et propose un plan d'action. Dans sa prise de position, l'Ordre milite notamment pour la révision de la Loi sur la protection de la santé publique;
- Avis au Collège des médecins du Québec concernant le Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins;
- Correspondance multiple avec le MSSS dans divers dossiers, dont : les orientations ministérielles et les consultations qui ont précédé la tenue du Forum en santé mentale, auquel l'Ordre a participé; le plan d'action du comité conseil sur le « Trouble de déficit de l'attention/hyperactivité et sur l'usage de stimulants du système nerveux central » du MSSS et du ministère de l'Éducation du Québec; le programme d'attribution des triporteurs et quadriporteurs; ainsi que la planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation physique;
- Avis au Conseil interprofessionnel du Québec sur une proposition de modifications législatives portant sur le secret professionnel et la sécurité des personnes ainsi que sur le projet de loi 122 portant sur le régime d'accès à l'information;
- Avis à l'Université de Montréal suite à la consultation menée sur un projet de programme de maîtrise professionnelle en ergothérapie.

LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE : UN EFFORT SOUTENU

L'année 2000-2001 a été propice à plusieurs activités visant la poursuite de l'excellence et le soutien au développement professionnel des membres, le tout en lien avec la mission de protection du public d'un ordre professionnel. En voici quelques exemples : la tenue du congrès « L'ergothérapie de l'an 2000 : d'où vient-elle? où va-t-elle? »; le souci de l'Ordre d'assumer toujours davantage ses responsabilités statutaires; la réflexion menée par le groupe de travail sur la planification stratégique quant aux orientations à adopter pour la période 2001-2003; et les représentations de l'Ordre sur les scènes québécoise et nationale.

LE CONGRÈS : UN ÉVÉNEMENT MARQUANT

Moment privilégié pour faire le point sur l'évolution de la profession, le congrès a servi de lieu de réflexion pour des ergothérapeutes impliqués en pratique clinique, en recherche, en enseignement, en consultation ou en gestion. Près de 250 personnes ont pris part à l'événement, qui s'est tenu à Trois-Rivières en juin 2000. Le comité organisateur, sous la présidence de Marie-Josée Saint-Pierre, ergothérapeute, n'avait ménagé aucun effort pour offrir un programme scientifique et social des plus intéressants. Dans le cadre de ses allocutions, la présidente de l'Ordre a informé les ergothérapeutes au sujet des enjeux de l'heure, mettant un accent particulier sur le plan de travail adopté en réponse aux importants travaux de révision du système professionnel. Le Dr Roch Bernier, président du GTM, a été invité à prononcer le discours de clôture. La tenue de ce congrès, dont la qualité fut reconnue par tous, a facilité l'acquisition de connaissances et d'habiletés requises par les ergothérapeutes pour assumer leur rôle avec compétence, autonomie et responsabilité.

LES RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES DE L'ORDRE

En continuité avec l'année précédente, le Bureau a maintenu une orientation donnant la priorité aux activités statutaires de l'Ordre. Les activités du bureau du syndic, l'inspection professionnelle, l'admission, la formation, les procédures de fonctionnement du comité de discipline et l'information au public ont fait l'objet de révision et ont bénéficié de ressources additionnelles. Les nombreuses rencontres avec les membres et les employeurs ont permis de les informer sur les responsabilités d'un ordre professionnel. L'Ordre a ajusté sa structure et son fonctionnement aux nouveaux règlements adoptés en ce qui concerne la formation des ergothérapeutes, l'équivalence des diplômes et de la formation ainsi que les élections.

Les réflexions au sein du comité de la formation des ergothérapeutes s'intensifient en regard de la modification éventuelle des programmes universitaires, axée sur les nouveaux besoins de la pratique professionnelle. Dans un dernier rapport, le comité avance que la maîtrise professionnelle semble répondre davantage aux nécessités de la pratique en ergothérapie, de manière à se mettre au diapason de l'évolution de la discipline et des nouvelles réalités des milieux de la santé.

L'ergothérapie, comme les autres professions, vit l'ère de la mondialisation, du libre-échange, de la libre circulation des biens, des services et des personnes et de leurs compétences professionnelles; cette situation crée d'autres défis à relever. Au cours de la dernière année, l'Ordre s'est assuré de respecter ses obligations en vertu des dispositions du chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur en participant aux échanges qui ont eu lieu au sein de l'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie. Une convention de reconnaissance mutuelle a été négociée et est sur le point d'être ratifiée. Son objectif consiste à établir les conditions selon lesquelles un ergothérapeute dûment inscrit ou détenant un permis dans une juridiction provinciale pourra voir ses qualifications reconnues dans une autre province signataire de la convention. L'Ordre a poursuivi une surveillance active du dossier des titres réservés et des marques de commerce, compte tenu de l'intérêt d'autres provinces canadiennes de demander l'enregistrement de marques de commerce ou de marques officielles auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada pour des titres ou initiales réservés en vertu du Code des professions.

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2001-2003

Afin d'assurer une gestion optimale de ses ressources le Bureau constituait, en mars 2000, un groupe de travail dont le mandat était de réviser et d'établir les priorités de l'Ordre. Ces priorités doivent d'abord respecter les obligations courantes de l'organisme, nommément identifiées au Code des professions. Toutefois, elles doivent également traduire l'exercice d'une mission plus large qui consiste à favoriser un développement de la profession qui soit en harmonie avec l'amélioration continue de la qualité des services aux citoyens. À la suite d'une analyse attentive du bilan des nombreuses activités des trois dernières années, des contextes interne et externe dans lesquels l'Ordre évolue, de la teneur des dossiers actuels, le groupe de travail – alimenté par des discussions avec les administrateurs de l'Ordre – a identifié les orientations stratégiques qui feront l'objet de recommandations au Bureau pour les deux prochaines années. Ce sont, notamment : la

consolidation des activités courantes et la priorité maintenue des obligations statutaires de l'Ordre; la reconnaissance professionnelle via les dossiers en cours (Groupe Bernier, planification de la main-d'œuvre dans le secteur de la réadaptation physique); la formation continue des ergothérapeutes; l'accès à des ressources professionnelles additionnelles à l'Ordre; la restructuration de certains comités; et la préparation d'états généraux sur la profession.

LA VISIBILITÉ DE L'ORDRE ET DE LA PROFESSION

En plus de la présidente qui a effectué des représentations auprès de diverses instances, des ergothérapeutes ont été sollicités pour siéger à plusieurs tables de travail où leur expertise est mise à profit. Mentionnons à titre d'exemple quelques organismes qui ont invité l'Ordre, en cours d'année, à recommander certains membres : l'OPQ, en ce qui concerne l'élaboration de la réglementation au sujet de la réserve du titre de psychothérapeute, particulièrement en regard des critères de formation et des conditions de mise en œuvre des mesures visant cette réglementation; l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, pour une participation au comité d'orientation; et le Bureau de formation professionnelle continue de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal pour une participation au comité conseil du projet CURATA (Concertation pour une utilisation raisonnée des anti-inflammatoires dans le traitement de l'arthrose).

Soucieux de favoriser l'accessibilité aux services d'ergothérapie, l'Ordre a collaboré avec des représentants de l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée à une démarche visant à sensibiliser les diverses centrales syndicales du Québec au besoin d'inclure dans leur contrat d'assurance collective le remboursement des services dispensés par les ergothérapeutes. Dans une même optique, la présidente de l'Ordre a siégé à un sous-comité de l'Alliance professionnelle des ergothérapeutes du Canada qui milite sur une base nationale pour la couverture des services d'ergothérapie par les assureurs privés.

L'année 2000 a vu naître, sur l'initiative de l'Ordre, un partenariat interordres accru dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Des cliniciens membres de ces ordres ont entrepris des réflexions sur les paramètres à développer pour une intervention interdisciplinaire concertée dans le cadre d'un continuum de services en santé mentale. Finalement, au fil des ans et particulièrement en 2000-2001, l'Ordre s'est doté d'une infrastructure et d'un savoir-faire qui permettront à son personnel de mettre les technologies de l'information au service du public, de la profession et de ses membres, notamment par la création d'un site Web.

UNE NOUVELLE DÉCENNIE

Les résultats positifs de l'Ordre ont été atteints grâce à une vision intégrée de la contribution des ergothérapeutes au système de santé et des services sociaux du Québec. Ils sont aussi le fruit du travail des inlassables bénévoles œuvrant dans les comités et au Bureau ainsi que de l'implication soutenue du personnel de la permanence. Un grand merci à chacun et à chacune.

Dans ce contexte de perpétuels changements, l'enjeu de l'heure pour les professions de la santé et des relations humaines demeure la recherche légitime d'une efficacité accrue dans l'organisation des services. L'Ordre poursuivra ses efforts pour faire connaître les multiples domaines d'exercice de la profession et ainsi militer pour que soit légalement reconnue, dans un champ d'exercice renouvelé, la contribution originale des ergothérapeutes à la santé et à la qualité de vie de nos concitoyens de tous les âges.

Les thématiques à l'ordre du jour de nos travaux sont : l'humanisation des services, l'identité professionnelle fondée sur l'expertise et la pratique basée sur des données probantes. Les échanges réguliers de la présidente avec les cliniciens, gestionnaires, enseignants, chercheurs et consultants en ergothérapie renforcent la conviction de l'Ordre qu'il importe d'optimiser la contribution de la profession à l'établissement des politiques en santé. Plus que jamais, les ergothérapeutes et leur ordre professionnel doivent participer aux grands débats de société relatifs à l'organisation des services, non seulement en santé, mais dans d'autres secteurs d'activités imbriqués, tout comme l'ergothérapie, dans la vie de tous les jours de la population, soit particulièrement dans le secteur de l'éducation scolaire et préscolaire. Ces débats permettent de bien positionner la pratique actuelle de la profession et celle de la prochaine décennie en insistant sur le rôle pivot que peut jouer l'ergothérapeute dans la prestation des services, principalement à base communautaire. Sachons relever ensemble ce défi.

Françoise Rollin

Françoise Rollin, erg., M.A.P.

La direction générale assure une utilisation efficace des ressources humaines et financières de l'Ordre afin de lui permettre d'accomplir sa mission première : la protection du public. Elle soutient également les activités du Bureau, de la présidente et des comités en plus de coordonner les différents services de l'Ordre.

ADMINISTRATION

C'est d'abord un changement de fournisseur de services informatiques qui a donné le ton à plusieurs travaux dans ce secteur au cours de l'année. Soucieux d'assurer un maximum d'efficacité, les administrateurs de l'Ordre ont entériné un important projet visant à convertir la base de données de gestion des membres à un nouveau logiciel capable de traiter un plus gros volume de données. L'Ordre s'est aussi doté d'un nouveau serveur nécessaire pour recevoir ce logiciel et pour héberger son futur site Web.

Dans la foulée des travaux effectués ces dernières années sur le plan des politiques et conditions de travail du personnel de l'Ordre, de nouvelles échelles salariales ont été mises en vigueur cette année. Rappelons que ces échelles salariales ont été développées par des consultants à partir d'un marché de comparaison. Par ailleurs, les administrateurs ont approuvé un nouveau plan d'assurances collectives du personnel et ont confié à un nouveau partenaire la gestion du REER collectif des employés. L'Ordre a accueilli en cours d'année trois nouveaux employés au sein de son équipe : il s'agit de la responsable des services administratifs, de la responsable des communications et de l'adjointe aux services professionnels.

Un projet d'envergure a été entrepris en 2000-2001 en vue d'épurer les dossiers en archives et les fichiers informatiques. À ce jour, plus de 400 heures de travail y ont été consacrées. Par ailleurs, l'Ordre a fait l'acquisition d'un système de messagerie vocale apprécié tant par les employés que par les membres de l'Ordre.

Des élections ont été tenues dans la région de Montréal : trois membres avaient posé leur candidature alors que deux postes étaient à pourvoir. De plus, quatre administrateurs ont été élus sans opposition dans les régions électorales suivantes : les Basses-Laurentides, la Montérégie, Québec et la région Nord-Ouest. L'assemblée générale des membres de l'Ordre s'est à nouveau prononcée en faveur du suffrage universel comme mode d'élection à la présidence. Le Bureau a d'ailleurs adopté une série de conditions relativement à cette fonction.

FINANCES

L'année financière s'est soldée avec un excédent des revenus sur les dépenses d'un montant de 113 427 $. Difficilement prévisible au début de l'année, ce résultat positif est principalement attribuable aux revenus générés par le Congrès 2000, à la publication des offres d'emploi et aux ristournes et intérêts des placements de l'Ordre. Par ailleurs, un nouveau plan comptable, effectif au 1er avril 2001, a fait l'objet de nombreux travaux préparatoires en vue de son implantation. Vous êtes invités à consulter les états financiers présentés à la fin du rapport annuel afin de connaître les détails de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001.

RÉGLEMENTATION ET FORMATION

En cours d'année, le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec est entré en vigueur de même que le Règlement sur le comité de la formation des ergothérapeutes, tel que proposé par l'Office des professions.

Les administrateurs ont participé à une session de formation, offerte par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), sur le rôle du Bureau dans l'administration générale des affaires de l'Ordre et sur son mandat de protection du public. Une quinzaine de personnes faisant partie du bureau du syndic et de différents comités, de même que plusieurs employés de la permanence, ont pour leur part assisté à une session de formation donnée par le conseiller juridique de l'Ordre. Cette journée avait pour but de présenter l'environnement juridique, légal et administratif d'un ordre professionnel ainsi que les devoirs et obligations des participants.

NOUVEAUX COMITÉS

Deux nouveaux comités ont été formés au cours de l'année. Le comité *ad hoc* – planification stratégique 2001-2003 a tenu quatre réunions. À la lumière des obligations statutaires de l'Ordre et d'un bilan des activités des trois dernières années, les membres de ce comité *ad hoc* s'apprêtent à déposer leurs recommandations au Bureau. De son côté, le comité *ad hoc* – politiques de cotisation veillera à réviser les politiques applicables à la cotisation des membres au courant de l'année prochaine.

SERVICES PROFESSIONNELS

Cette année encore, le comité d'inspection professionnelle a rencontré les objectifs fixés par le Bureau. Son programme de surveillance générale de l'exercice de la profession visait 10 % des membres, et plus spécifiquement les ergothérapeutes n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle. Le comité a participé à la révision de divers outils de travail utilisés dans les processus d'inspection professionnelle et d'enquête particulière. Les membres ont aussi pris part à différentes activités de formation pertinente à leurs fonctions au sein du comité. Ces formations étaient offertes par l'Ordre et par le CIQ.

Avec l'entrée en vigueur du règlement portant sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis, le comité d'admission a dû procéder à la révision de son processus d'analyse des dossiers. De plus, les membres ont poursuivi l'élaboration d'instruments d'évaluation servant à apprécier les connaissances et les habiletés des candidats. Le comité des pratiques professionnelles a, pour sa part, suivi l'évolution du dossier de révision des normes professionnelles en ergothérapie et a apporté sa contribution aux travaux menés par l'Ordre pour le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des ressources humaines.

Trois cours mis sur pied par l'Ordre ont été offerts aux membres, soit : « La tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction », « Rareté des ressources : enjeux éthiques et prise de décision » et « Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique ». En tout, 170 ergothérapeutes ont participé à ces formations.

COMMUNICATIONS

Sans contredit l'événement marquant de l'année, le Congrès 2000 de l'Ordre s'est tenu en juin dernier à Trois-Rivières. Pour l'occasion, les organisateurs avaient prévu 48 activités scientifiques, principalement des conférences, des ateliers et des groupes de discussion. En complément, 17 communications par affiche ont été présentées. Les 238 participants ont pu bénéficier d'un salon d'exposition regroupant 56 kiosques. Une mention honorifique a été remise à un ergothérapeute de la région lors du cocktail d'ouverture alors que la soirée de gala a permis d'honorer les sept lauréats des Prix et mentions de l'Ordre.

Les travaux préparatoires au lancement du site Web de l'Ordre ont été entrepris en 2000-2001. Beaucoup de ressources et d'efforts ont été consacrés à ce projet qui se concrétisera au cours des prochains mois.

Durant l'année, l'Ordre a publié quatre numéros d'*Ergothérapie express*, distribué deux *flash-express* et un numéro de la *Revue Québécoise d'Ergothérapie*. En plus de suivre les activités entourant le Congrès 2000 et les travaux du site Web, le comité des communications a procédé au dépouillement et à l'analyse du sondage sur les communications de l'Ordre réalisé à l'automne 1999 auprès des membres. Pour sa part, le sous-comité Prix et mentions a recommandé l'octroi de quatre prix. Rappelons que le jury de sélection est maintenant composé des membres du sous-comité auxquels s'adjoignent des ergothérapeutes reconnus par leurs pairs pour leur expertise dans les différents domaines d'intervention de la profession. En raison notamment du temps consacré au Congrès 2000, l'Ordre n'a pas été en mesure de soutenir l'organisation d'activités dans le cadre de la Semaine de l'ergothérapie.

BÉNÉVOLAT

En 2000-2001, les ergothérapeutes œuvrant au sein des différents comités de l'Ordre ont fourni 2221 heures de travail bénévole. L'organisation et la tenue du Congrès 2000 de même que l'inspection professionnelle comptent parmi les activités qui ont nécessité le plus de bénévolat.

Avec engagement et professionnalisme, les administrateurs, les bénévoles et le personnel de l'Ordre ont su relever de nombreux défis au cours de cette année. Je tiens à remercier tous les membres de cette formidable équipe pour leur dévouement.

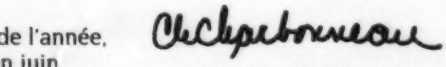

Christiane-L. Charbonneau, od, MBA

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours du présent exercice, le Bureau a tenu quatre réunions régulières. Les faits saillants de l'année, tels que soulignés dans les résolutions adoptées, se résument comme suit :

TABLEAU DES MEMBRES

- Réinscription plus de cinq ans après y avoir fait défaut :
  – une réinscription sans condition
- Permis temporaire :
  – un permis temporaire
- Équivalence de diplôme et de formation :
  – reconnaissance de l'équivalence du diplôme d'un candidat ayant réussi le stage de perfectionnement qui lui avait été imposé
- Réalisation d'un complément d'enquête afin de statuer sur une demande d'inscription au tableau, en vertu de l'article 45.1 du Code des professions.

DÉLÉGATION

- Délégation de certains pouvoirs du Bureau au comité administratif;
- Délégation au secrétaire du comité de discipline du pouvoir de choisir parmi les membres aptes à siéger les deux membres qui, avec le président ou le président suppléant, siégeront lors de la tenue d'un comité de discipline;
- Autorisation au syndic à s'adjoindre tout expert;
- Autorisation au comité d'inspection professionnelle, ou à un de ses membres, à s'adjoindre des experts aux fins d'une enquête sur la compétence professionnelle des membres.

ADMINISTRATION

- Adoption des états financiers 1999-2000;
- Adoption du budget 2000-2001;
- Adoption du calendrier des réunions 2000-2001 et 2001-2002 du Bureau et du comité administratif;
- Adoption de l'ordre du jour de même que la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale annuelle;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de maintenir le coût de la cotisation 2001-2002 au montant actuel de 385 $ avant taxes;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des vérificateurs de l'Ordre pour l'année financière 2000-2001;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de tenir l'élection à la présidence au suffrage universel des membres;
- Adoption des conditions de travail à la présidence;
- Adoption du document « Proposition des conditions reliées au départ de la présidente »;
- Création d'un fonds de réserve relié aux conditions de départ à la présidence;
- Création d'un fonds de réserve dans le but d'assurer la défense de la profession, de combler un manque temporaire de liquidités ou de faire face à des enjeux légaux inattendus;
- Adoption d'une résolution accordant des honoraires aux experts au syndic;
- Adoption d'une résolution visant à mandater le comité administratif pour étudier la question de la rémunération de l'ensemble des membres des différents comités de l'Ordre;
- Adoption du document « Ajout aux conditions salariales des employés de l'Ordre ».

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Adoption du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour l'année 2000-2001;
- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle de mettre fin au processus d'inspection suite à une enquête particulière;
- Suspension d'une d'enquête particulière jusqu'à la reprise des activités professionnelles de l'ergothérapeute;
- Adoption du rapport d'activités du bureau du syndic;
- Adoption du document « Politiques et procédures relatives à la fonction de syndic à l'Ordre des ergothérapeutes du Québec »;
- Adoption du document « Les compétences attendues des ergothérapeutes en vue d'assurer des services de qualité »;
- Adoption des commentaires de l'Ordre sur le projet d'entente de reconnaissance mutuelle soumis par l'Association of Canadian Occupational Therapy Regulatory Organizations (ACOTRO), dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur; autorisation à signer le projet d'entente tel que modifié.

NOMINATIONS

- Membres du comité administratif de l'Ordre pour le terme 2000-2001;
- Signataires officiels de l'Ordre pour l'exercice 2000-2001;
- Guylaine Mercier, membre expert en santé physique / adulte au comité d'inspection professionnelle;
- Rolande Daignault, syndic pour un terme de deux ans, en remplacement de Monique Audet;
- Suzanne Lavallée et Adèle Morazain-Leroux, syndics adjoints pour un terme de deux ans;
- Natalie Racine, expert au syndic pour le volet pédiatrie;
- Réjean Déry, membre du comité de révision;
- Gérard De Marbre, Francine Ferland, Paula Glazer, Christiane Jolicoeur, Jennifer Jumoorty, Manon Léger, Martine Lévesque, Patrick Murphy-Lavallée, Renée O'Dwyer, Lucille Shaw et Madeleine Trudeau, membres du comité de discipline pour un terme de trois ans;
- Françoise Rollin, Jean-Philippe Cotton, Benoît Major, Johanne Mathon, Patrick Murphy-Lavallée, Christiane-L. Charbonneau, Nathalie Genest et Louise Tremblay, membres du comité *ad hoc* – planification stratégique 2001-2003;
- Jean-Philippe Cotton, Nancy Magnan et Christiane Mcrin, membres du comité *ad hoc* – politiques de cotisation; Caroline Boyer, membre substitut;
- Christiane-L. Charbonneau et Élaine Sabourin, respectivement secrétaire d'élection et secrétaire d'élection intérimaire;
- Marguerite Lauzon, Ginette Paré, et Vu Thu Ha, scrutateurs pour les élections 2001; Sylvie Bernard et Louise Hudon, scrutateurs substituts;
- Françoise Rollin et Johanne Mathon, respectivement déléguée et substitut de la déléguée de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2000-2001;
- Louise Tremblay et Monique Martin, respectivement déléguée et substitut de la déléguée de l'Ordre au Conseil québécois d'agrément d'établissements de santé et de services sociaux pour un terme de deux ans;
- Johanne Desrosiers, représentante de l'Ordre au sein du comité d'orientation de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (l'AÉTMIS).

Le comité administratif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue; toutefois, le Bureau ne peut lui déléguer le pouvoir d'adopter un règlement.

Cette année, le comité administratif a tenu six réunions régulières et une réunion extraordinaire. Les principales résolutions adoptées au cours du présent exercice se résument comme suit:

DÉLIVRANCE DE PERMIS

- Émission de 172 permis permanents et de deux permis temporaires.

TABLEAU DES MEMBRES

- Radiation du tableau des membres des personnes n'ayant pas acquitté leur cotisation.

ADMINISTRATION

- Adoption des états des résultats mensuels;
- Adoption des fonctions et responsabilités du président de l'Ordre;
- Création d'un comité *ad hoc* – politiques de cotisation afin de réviser les politiques applicables à la cotisation des membres;
- Embauche d'une personne ressource afin de travailler au dossier de la réforme du système professionnel et octroi d'une enveloppe budgétaire de 15 000 $ à cette fin;
- Augmentation du budget annuel alloué au volet informatique de 20 000 $;
- Octroi d'un contrat pour la réalisation du site Web de l'Ordre;
- Octroi d'un contrat pour convertir la base de données au logiciel MS SQL et pour acheter un nouveau serveur;
- Allocation d'un budget de 20 000 $ pour réaliser un projet d'archivage des dossiers de l'Ordre;
- Adoption d'une résolution accordant des honoraires à la secrétaire et aux membres du comité de discipline;
- Ouverture d'un compte de fonds mutuels distinct pour y déposer les fonds de réserve constitués par le Bureau;
- Approbation d'un nouveau plan d'assurances collectives du personnel de l'Ordre et nomination d'un nouveau gestionnaire pour le REER collectif des employés.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Adoption de la recommandation du comité d'inspection professionnelle à l'effet de ne pas imposer de stage de perfectionnement suite à une enquête particulière;
- Étude du dossier des marques de commerce sur certains titres et initiales propres à l'ergothérapie et réservés en vertu du Code des professions;
- Appui au projet de maîtrise professionnelle en ergothérapie de l'Université de Montréal.

NOMINATIONS

- Pierre Fortier, membre du comité conseil sur la formation en ergothérapie;
- Louise Tremblay, secrétaire par intérim du comité d'inspection professionnelle, présidente par intérim du comité d'admission et présidente par intérim du comité de formation continue;
- Carmen Magnan, secrétaire du comité d'inspection professionnelle, présidente du comité d'admission et présidente du comité de formation continue.

PRIX ET MENTIONS

- Octroi de la Mention d'excellence – 2000 à Micheline Saint-Jean;
- Octroi ex aequo du Prix Nicole-Ébacher – 2000 à Christiane Cormier et Francine Ferland;
- Adoption des nouveaux critères de sélection pour l'octroi de la Bourse de recherche Anne Lang Étienne;
- Attribution de la Bourse de recherche Anne Lang Étienne – 2000 à Annick Bourget;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec de la candidature de Louise Thouin pour l'attribution du prix Mérite du CIQ – 2000.

LES MEMBRES

Au 31 mars 2001, nous comptions 2618 membres, soit 131 inscriptions de plus que l'année dernière.

Membres inscrits au tableau de l'Ordre

Au 31 mars 2000	2487
Nouveaux membres	176
Réinscriptions	113
Radiations en cours d'année	(158)
Au 31 mars 2001	2618

LES PERMIS

Au 1er avril 2000, l'Ordre comptait 3245 permis en vigueur. Au cours de l'année, 172 permis permanents et deux permis temporaires ont été délivrés.

Permis en vigueur

Au 1er avril 2000	3245
Nouveaux permis	172
Permis temporaires	2
Au 1er avril 2001	3419

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DES MEMBRES

Répartition des membres selon les régions électorales

1 – Région Est	169
2 – Région de Québec	408
3 – Région Centre	243
4 – Région de la Montérégie	328
5 – Région de Montréal	962
6 – Région des Basses-Laurentides	332
7 – Région Nord-Ouest	121
HQ – Hors Québec	55
TOTAL	**2618**

LA COTISATION ANNUELLE EXIGÉE AU 1er AVRIL 2000

Membres réguliers	385,00 $
Membres hors Québec	192,50 $
Nouveaux diplômés ..... Au prorata des mois : maximum	192,50 $

[Comité d'inspection professionnelle]

MANDAT

En vertu de l'article 112 du Code des professions, le comité d'inspection professionnelle est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. À cet effet, il procède notamment à la vérification des dossiers, livres, registres et équipements relatifs à cet exercice.

RÉALISATIONS

Encore cette année, le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession visait principalement à rejoindre les ergothérapeutes qui n'avaient jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle et qui occupaient une fonction clinique au 31 mars 2000.

Rappelons que le processus d'inspection professionnelle peut comporter jusqu'à trois étapes, soit : l'inspection sans visite, la visite dans le milieu de pratique et l'enquête particulière.

L'inspection sans visite consiste en l'analyse du dossier professionnel de l'ergothérapeute. Ce dossier est composé de divers documents, à savoir : un questionnaire, les dossiers de deux clients ainsi que des documents administratifs et des protocoles pertinents à l'exercice de l'ergothérapie dans le milieu de pratique.

Lorsque le comité le juge nécessaire après l'analyse du dossier professionnel, une visite dans le milieu de pratique est réalisée pour mieux apprécier la compétence professionnelle de l'ergothérapeute.

Par ailleurs, lorsque l'analyse du dossier professionnel ou la visite dans le milieu laisse entrevoir une problématique particulière mettant en doute la compétence professionnelle de l'ergothérapeute, le comité poursuit son investigation par une enquête particulière.

Dans le cadre du programme de surveillance générale, le comité a effectué cette année l'inspection de 247 ergothérapeutes œuvrant dans divers types de milieu de pratique et provenant de toutes les régions du Québec. Au 31 mars, 245 inspections sans visite étaient terminées et 2 inspections sans visite étaient en cours de traitement. Les tableaux ci-contre indiquent la répartition des inspections professionnelles effectuées au cours de l'année, par région administrative et par type de milieu.

Le comité a effectué une visite dans le milieu de pratique de 5 ergothérapeutes, soit :

- 4 visites à la suite de l'inspection sans visite; et,
- 1 visite de son propre chef.

Le comité a référé 1 dossier au syndic à la suite d'une de ces visites.

Par ailleurs, le comité a procédé à des enquêtes particulières sur la compétence de 7 ergothérapeutes, soit :

- 4 enquêtes à la suite du processus d'inspection (3 en cours de traitement); et,
- 3 enquêtes à la demande du syndic (2 en cours de traitement).

Répartition des inspections par région administrative

Région administrative	Nombre d'ergothérapeutes inspectés
Bas-Saint-Laurent	7
Saguenay – Lac-Saint-Jean	3
Québec	35
Mauricie – Bois-Francs	7
Estrie	18
Montréal	97
Outaouais	7
Abitibi – Témiscamingue	1
Côte-Nord	2
Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine	3
Chaudière – Appalaches	11
Laval	15
Lanaudière	12
Laurentides	7
Montérégie	20
Centre-du-Québec	2
16 régions	**247**

Répartition des inspections par type de milieu de pratique

Type de milieu de pratique	Nombre d'ergothérapeutes inspectés
Bureau privé / Clinique privée	16
Centre de jour / Clinique externe	27
Paragouvernemental / Associatif	1
Milieu communautaire	48
Milieu de réadaptation	72
Milieu de soins aigus / courte durée	38
Milieu de soins de longue durée	28
Milieu de soins psychiatriques	10
Milieu scolaire	6
Service d'aides techniques	1
10 milieux de pratique	**247**

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Un profil de pratique professionnelle, accompagné de recommandations, a été envoyé aux ergothérapeutes inspectés. Ces recommandations visent le processus d'intervention ergothérapique, la tenue des dossiers et des cabinets de consultation ainsi que les responsabilités professionnelles des ergothérapeutes. Encore cette année, le comité constate que la problématique la plus fréquemment rencontrée concerne la rédaction des rapports et des notes aux dossiers afin que ceux-ci soient le reflet de l'intervention de l'ergothérapeute.

Pour réaliser son mandat, le comité a tenu dix réunions au cours desquelles il a :

- Validé l'analyse des dossiers d'inspection effectuée par les inspecteurs et complété les rapports d'inspection;
- Décidé, dans certains dossiers, de poursuivre le processus d'inspection par une visite dans le milieu de pratique ou par une enquête particulière;
- Étudié les rapports de visite dans les milieux de pratique et les rapports d'enquête particulière;
- Entendu 2 ergothérapeutes en audition à la suite de l'enquête particulière dont ils avaient fait l'objet et déposé ses recommandations au Bureau;
- Préparé 3 capsules « Le CIP vous informe » pour l'*Ergothérapie express*;
- Rencontré Martine Brousseau, ergothérapeute, formatrice du cours « Tenue des dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction », afin d'assurer l'arrimage de ce cours avec les exigences de l'inspection professionnelle;
- Participé à la révision de divers outils de travail utilisés dans les processus d'inspection professionnelle et d'enquête particulière;
- Cherché à combler les postes vacants au sein du comité.

Par ailleurs, des membres du comité ont participé à différentes activités de formation pertinente à leurs fonctions au sein du CIP :

- Tenue des dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction (OEQ);
- Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique (OEQ);
- Droit professionnel (OEQ);
- Techniques d'entrevue (CIQ).

MEMBRES
Le comité est habituellement composé de sept membres possédant des expertises diversifiées dans les champs de pratique ou secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes. Le comité est assisté d'un membre de la permanence qui agit à titre de secrétaire du comité et qui assure la coordination des activités liées à l'inspection professionnelle. Les membres du comité agissent également à titre d'enquêteur en fonction de leur domaine d'expertise lorsque requis.

Nathalie Caissy, présidente
et membre expert en santé communautaire

Andrée Bastien, membre expert
en santé mentale / jeunesse

Christiane Cormier, membre expert
en santé physique / jeunesse

Guylaine Mercier, membre expert
en santé physique / adulte (depuis juin 2000)

Sylvie Dubé, membre expert
en santé physique / personnes âgées

Sylvie Salois, secrétaire du comité
(jusqu'en juin 2000)

Louise Tremblay, secrétaire du comité
par intérim (août 2000 – janvier 2001)

Carmen Magnan, secrétaire du comité
(depuis janvier 2001)

INSPECTEURS
Une équipe de trois inspecteurs a procédé à l'analyse des dossiers professionnels et a effectué les visites dans les milieux de pratique lorsque requis.

Nathalie Caissy
Estelle Joly
Claire Landry

Un profil de pratique professionnelle, accompagné de recommandations, a été envoyé aux ergothérapeutes inspectés. Ces recommandations visent le processus d'intervention ergothérapique, la tenue des dossiers et des cabinets de consultation ainsi que les responsabilités professionnelles des ergothérapeutes. Encore cette année, le comité constate que la problématique la plus fréquemment rencontrée concerne la rédaction des rapports et des notes aux dossiers afin que ceux-ci soient le reflet de l'intervention de l'ergothérapeute.

Pour réaliser son mandat, le comité a tenu dix réunions au cours desquelles il a :

- Validé l'analyse des dossiers d'inspection effectuée par les inspecteurs et complété les rapports d'inspection;
- Décidé, dans certains dossiers, de poursuivre le processus d'inspection par une visite dans le milieu de pratique ou par une enquête particulière;
- Étudié les rapports de visite dans les milieux de pratique et les rapports d'enquête particulière;
- Entendu 2 ergothérapeutes en audition à la suite de l'enquête particulière dont ils avaient fait l'objet et déposé ses recommandations au Bureau;
- Préparé 3 capsules « Le CIP vous informe » pour l'*Ergothérapie express*;
- Rencontré Martine Brousseau, ergothérapeute, formatrice du cours « Tenue des dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction », afin d'assurer l'arrimage de ce cours avec les exigences de l'inspection professionnelle;
- Participé à la révision de divers outils de travail utilisés dans les processus d'inspection professionnelle et d'enquête particulière;
- Cherché à combler les postes vacants au sein du comité.

Par ailleurs, des membres du comité ont participé à différentes activités de formation pertinente à leurs fonctions au sein du CIP :

- Tenue des dossiers en ergothérapie : Habiletés de rédaction (OEQ);
- Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique (OEQ);
- Droit professionnel (OEQ);
- Techniques d'entrevue (CIQ).

MEMBRES
Le comité est habituellement composé de sept membres possédant des expertises diversifiées dans les champs de pratique ou secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes. Le comité est assisté d'un membre de la permanence qui agit à titre de secrétaire du comité et qui assure la coordination des activités liées à l'inspection professionnelle. Les membres du comité agissent également à titre d'enquêteur en fonction de leur domaine d'expertise lorsque requis.

Nathalie Caissy, présidente
et membre expert en santé communautaire

Andrée Bastien, membre expert
en santé mentale / jeunesse

Christiane Cormier, membre expert
en santé physique / jeunesse

Guylaine Mercier, membre expert
en santé physique / adulte (depuis juin 2000)

Sylvie Scurti, membre expert
en santé physique / personne âgée

Sylvie Salois, secrétaire du comité
(jusqu'en juin 2000)

Louise Tremblay, secrétaire du comité
par intérim (août 2000 – janvier 2001)

Carmen Magnan, secrétaire du comité
(depuis janvier 2001)

INSPECTEURS
Une équipe de trois inspecteurs a procédé à l'analyse des dossiers professionnels et a effectué les visites dans les milieux de pratique lorsque requis.

Nathalie Caissy
Estelle Joly
Claire Landry

[Rapport du syndic]

MANDAT

Conformément à l'article 122 du Code des professions, le syndic et les syndics adjoints peuvent faire une enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un ergothérapeute a commis une infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie des ergothérapeutes ou des règlements de l'Ordre. En vertu de l'article 123 du Code des professions, le syndic ou les syndics adjoints porteront la plainte devant le comité de discipline si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise. Ils peuvent aussi décider de transmettre la demande d'enquête au comité d'inspection professionnelle.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a traité plusieurs dossiers menant à des avis ou à des interventions spécifiques.

À titre informatif et préventif, le bureau du syndic a également répondu à 35 demandes de renseignements reliées à des aspects déontologiques et réglementaires régissant la pratique de l'ergothérapie ou portant sur des sujets connexes. Ces demandes provenaient de clients, d'ergothérapeutes ou du Bureau de l'Ordre.

Dossiers en cours d'enquête au début de l'exercice	10
Demandes d'enquête reçues du 1er avril 2000 au 31 mars 2001	13
Dossiers fermés durant l'exercice	13
Dossiers en cours d'enquête à la fin de l'exercice	10
Plainte déposée au comité de discipline	0
Dossier transféré au comité d'inspection professionnelle	1
Entente de conciliation	1
Dossier de conciliation de compte	1
Différend soumis à l'arbitrage	1
Enquêtes sur l'usurpation du titre	4

SYNDIC
Monique Audet (jusqu'en août 2000)
Rolande Daigneault (depuis septembre 2000)

SYNDICS ADJOINTS
Rolande Daigneault (jusqu'en septembre 2000)
Suzanne Lavallée (depuis septembre 2000)
Adèle Morasain-Leroux (depuis décembre 2000)

SYNDIC ADJOINT PAR INTÉRIM
Hélène Bergeron (jusqu'en août 2000)

SYNDIC AD HOC
Lyne Guilmette (jusqu'en mars 2001)

SYNDIC CORRESPONDANT POUR L'EST DU QUÉBEC
Paule Langlois

EXPERTS AU SYNDIC
Eléanor Lévine – volet réadaptation professionnelle
Natalie Racine – volet pédiatrie (depuis décembre 2000)
Annette Rudy – volet santé mentale

[Comité de révision]

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

RÉALISATIONS

Le comité n'a reçu aucune demande au cours de l'année.

MEMBRES
Sylvie Bernard
Ginette Biron
Claire Brassard, administratrice nommée
Réjean Déry, administrateur nommé (depuis juin 2000)
Lise Petitclair
Linda Simard
Louise St-Arnaud

[Comité de discipline]

MANDAT

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

RÉALISATIONS

- Le comité n'a reçu aucune plainte durant le dernier exercice;
- La secrétaire du comité a entrepris la rédaction de son cahier de procédures.

PRÉSIDENTE
M[e] Carole Marsot

MEMBRES APTES À SIÉGER
Gérard De Marbre (depuis mars 2001)
Francine Ferland (depuis mars 2001)
Paula Glazer (depuis mars 2001)
Christiane Jolicoeur (depuis juin 2000)
Jennifer Jumoorty
Manon Léger (depuis mars 2001)
Martine Lévesque (depuis mars 2001)
Patrick Murphy-Lavallée (depuis mars 2001)
Renée O'Dwyer
Lucille Shaw
Madeleine Trudeau

SECRÉTAIRE
Danielle Desnoyers

[Comité d'admission]

MANDAT

Le comité d'admission a pour fonction d'étudier les demandes de délivrance de permis et de réinscription au tableau des membres ainsi que de faire les recommandations appropriées au Bureau.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à deux reprises pour traiter les dossiers portés à son attention. La mise en œuvre, en novembre 2000, du nouveau Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a nécessité la révision du processus d'analyse des dossiers de même que des outils de travail. Les membres du comité ont également poursuivi l'élaboration d'instruments d'évaluation servant à apprécier les connaissances et les habiletés des candidats.

Cette année, les dossiers suivants ont été traités par les services professionnels :

Délivrance de permis	
Permis permanents	172
Permis temporaires	2
	174
Étude d'équivalence des diplômes et de la formation	
Reconnaissance de l'équivalence des diplômes	
Sans stage de perfectionnement imposé	14
Stage de perfectionnement imposé réussi	1
Dossiers en cours de traitement	2
	17
Réinscription au tableau des membres plus de 5 ans après y avoir fait défaut	
Sans stage de perfectionnement imposé	1
	1

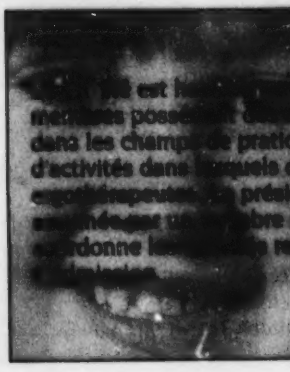

Le comité est [illegible] composé de sept membres possédant des compétences diversifiées dans les champs de pratique ou secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes. La présidence du comité est assumée par un membre de la permanence qui coordonne les activités reliées au programme d'inspection professionnelle.

Ghislaine Bélair
Florence Colas
Manon Fondrouge
Nathalie Monfette (jusqu'en juillet 2000)
Patrick Murphy-Lavallée (jusqu'en février 2001)
Geneviève Pépin
Simma Poznanski
Sylvie Salois, présidente (jusqu'en juin 2000)
Louise Tremblay, présidente par intérim (août 2000 – janvier 2001)
Carmen Magnan, présidente (depuis janvier 2001)

Rapport du syndic

MANDAT

Conformément à l'article 122 du Code des professions, le syndic et les syndics adjoints peuvent faire une enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un ergothérapeute a commis une infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie des ergothérapeutes ou des règlements de l'Ordre. En vertu de l'article 123 du Code des professions, le syndic ou les syndics adjoints porteront la plainte devant le comité de discipline si l'enquête démontre qu'une infraction a été commise. Ils peuvent aussi décider de transmettre la demande d'enquête au comité d'inspection professionnelle.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a traité plusieurs dossiers menant à des avis ou à des interventions spécifiques.

À titre informatif et préventif, le bureau du syndic a également répondu à 35 demandes de renseignements reliées à des aspects déontologiques et réglementaires régissant la pratique de l'ergothérapie ou portant sur des sujets connexes. Ces demandes provenaient de clients, d'ergothérapeutes ou du Bureau de l'Ordre.

Dossiers en cours d'enquête au début de l'exercice	10
Demandes d'enquête reçues du 1er avril 2000 au 31 mars 2001	13
Dossiers fermés durant l'exercice	13
Dossiers en cours d'enquête à la fin de l'exercice	10
Plainte déposée au comité de discipline	0
Dossier transféré au comité d'inspection professionnelle	1
Entente de conciliation	1
Dossier de conciliation de compte	1
Différend soumis à l'arbitrage	1
Enquêtes sur l'usurpation du titre	4

SYNDIC
Monique Audet (jusqu'en août 2000)
Rolande Daignault (depuis septembre 2000)

SYNDICS ADJOINTS
Rolande Daignault (jusqu'en septembre 2000)
Suzanne Lavallée (depuis septembre 2000)
Adèle Morazain-Leroux (depuis décembre 2000)

SYNDIC ADJOINT PAR INTÉRIM
Hélène Bergeron (jusqu'en août 2000)

SYNDIC AD HOC
Lyne Guilmette (jusqu'en mars 2001)

SYNDIC CORRESPONDANT POUR L'EST DU QUÉBEC
Paule Langlois

EXPERTS AU SYNDIC
Eléanor Lévine – volet réadaptation professionnelle
Natalie Racine – volet pédiatrie (depuis décembre 2000)
Annette Rudy – volet santé mentale

Comité de révision

MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

RÉALISATIONS

Le comité n'a reçu aucune demande au cours de l'année.

MEMBRES
Sylvie Bernard
Ginette Biron
Claire Brassard, administratrice nommée
Réjean Déry, administrateur nommé (depuis juin 2000)
Lise Petitclair
Linda Simard
Louise St-Arnaud

Comité de discipline

MANDAT

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

RÉALISATIONS

- Le comité n'a reçu aucune plainte durant le dernier exercice.
- La secrétaire du comité a entrepris la rédaction de son cahier de procédures.

PRÉSIDENTE
M[e] Carole Marsot

MEMBRES APTES À SIÉGER
Gérard De Marbre (depuis mars 2001)
Francine Ferland (depuis mars 2001)
Paula Glazer (depuis mars 2001)
Christiane Jolicoeur (depuis juin 2000)
Jennifer Jumoorty
Manon Léger (depuis mars 2001)
Martine Lévesque (depuis mars 2001)
Patrick Murphy-Lavallée (depuis mars 2001)
Renée O'Dwyer
Lucille Shaw
Madeleine Trudeau

SECRÉTAIRE
Danielle Desnoyers

Comité d'admission

MANDAT

Le comité d'admission a pour fonction d'étudier les demandes de délivrance de permis et de réinscription au tableau des membres ainsi que de faire les recommandations appropriées au Bureau.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à deux reprises pour traiter les dossiers portés à son attention. La mise en œuvre, en novembre 2000, du nouveau Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a nécessité la révision du processus d'analyse des dossiers de même que des outils de travail. Les membres du comité ont également poursuivi l'élaboration d'instruments d'évaluation servant à apprécier les connaissances et les habiletés des candidats.

Cette année, les dossiers suivants ont été traités par les services professionnels :

Délivrance de permis	
Permis permanents	172
Permis temporaires	2
	174
Étude d'équivalence des diplômes et de la formation	
Reconnaissance de l'équivalence des diplômes	
Sans stage de perfectionnement imposé	14
Stage de perfectionnement imposé réussi	1
Dossiers en cours de traitement	2
	17
Réinscription au tableau des membres plus de 5 ans après y avoir fait défaut	
Sans stage de perfectionnement imposé	1
	1

MEMBRES

Le comité est habituellement composé de sept membres possédant des expertises diversifiées dans les champs de pratique ou secteurs d'activités dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes. La présidence du comité est assumée par un membre de la permanence qui coordonne les activités reliées au programme d'admission.

Ghislaine Bélair
Florence Colas
Manon Fondrouge
Nathalie Monfette (jusqu'en juillet 2000)
Patrick Murphy-Lavallée (jusqu'en février 2001)
Geneviève Pépin
Simma Poznanski
Sylvie Salois, présidente (jusqu'en juin 2000)
Louise Tremblay, présidente par intérim (août 2000 – janvier 2001)
Carmen Magnan, présidente (depuis janvier 2001)

MANDAT

Le comité de la formation des ergothérapeutes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des ergothérapeutes.

Le comité considère, à l'égard de la formation :

- Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement universitaire, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage, un cours ou un examen professionnel;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

RÉALISATIONS

Le Règlement sur le comité de la formation des ergothérapeutes, paru le 12 avril 2000 dans la Gazette officielle du Québec, a conféré un nouveau mandat et une composition différente au comité. Le Bureau de l'Ordre a résolu de maintenir un comité conseil aviseur au comité de la formation dont le mandat est de soumettre aux instances de l'Ordre des recommandations au sujet des principales questions suivantes : programmes d'études, examens ou autres mécanismes d'évaluation, stages de formation professionnelle, examens professionnels et formation continue. Au cours de l'année 2000-2001, le comité de la formation a tenu deux réunions alors que le comité conseil en a tenu trois.

En plus d'avoir consacré des énergies à la structuration et au fonctionnement de ces instances, le dossier qui a requis l'attention du comité et du comité conseil au cours de la dernière année concernait l'adéquation de la formation des futurs professionnels aux compétences requises pour l'exercice de la profession d'ergothérapeute.

En mars 2000, le Bureau a donné un accord de principe au document « Énoncé de principe quant au diplôme de formation donnant accès à la profession d'ergothérapeute ». Les administrateurs indiquaient que la formation au niveau de la maîtrise pour les ergothérapeutes serait un meilleur véhicule pour assurer la qualité optimale de services à offrir à la population. Cependant, dans la même résolution, les administrateurs demandaient que des travaux additionnels soient menés afin de préciser les modalités d'application d'un programme de maîtrise et le niveau de compétence attendu des gradués. De plus, cette réflexion devait considérer les impacts que la révision du diplôme pouvait avoir sur les institutions universitaires et sur le réseau de la santé.

Lors de leurs travaux, le comité et le comité conseil ont tenu des discussions sur divers modèles que pourrait prendre une telle réorganisation des curriculums académiques, sur les méthodes pédagogiques à privilégier et sur les structures qui pourraient être favorisées par les différents programmes de formation qui ont déjà, pour la plupart, des groupes de travail sur ce sujet au sein de leur université respective. Ces échanges sur la formation en regard de l'évolution de la profession ont soulevé des questions quant au degré de spécialisation requis dans la formation professionnelle, pour assurer la protection du public.

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION DES ERGOTHÉRAPEUTES

Représentant du ministère de l'Éducation du Québec
Jacques Ouellet (jusqu'en janvier 2001)
Michel-André Roy (depuis janvier 2001)

Représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
Micheline Saint-Jean, Université de Montréal
Laurie Snider, Université McGill

Représentants de l'Ordre
Françoise Rollin, présidente
Geneviève Pépin

Membre invité au comité
Louis Trudel, Université Laval

MEMBRES DU COMITÉ CONSEIL SUR LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE

Représentants de l'Ordre
Françoise Rollin, présidente
Gérard De Marbre (jusqu'en août 2000)
Pierre Fortier (depuis août 2000)
Geneviève Pépin

Représentants des universités
Micheline Saint-Jean, Université de Montréal
Laurie Snider, Université McGill
Louis Trudel, Université Laval

Représentants des étudiants
Sophia Bacon, Université de Montréal
Marie-Hélène Pelletier, Université McGill (depuis décembre 2000)
Maude Pelletier, Université McGill (jusqu'en décembre 2000)
Mariann St-Hilaire, Université Laval

MANDAT

Le comité de formation continue a pour fonction de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des ergothérapeutes en mettant sur pied des activités de formation continue qui répondent à des besoins identifiés pour l'ensemble des membres.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, les activités de formation suivantes ont été offertes aux ergothérapeutes :

- La session de formation « La tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction » a été organisée huit fois dans quatre régions du Québec, rejoignant ainsi 101 ergothérapeutes. À la demande d'un groupe d'ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick, une session de formation a été offerte à 15 participants dont cinq étaient membres de l'Ordre;

- La session de formation « Rareté des ressources : enjeux étiques et prise de décision » a été donnée à nouveau au printemps de cette année et a rejoint 24 ergothérapeutes;

- La session de formation « Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique » a été donnée à deux reprises cette année. Une de ces activités a été adaptée pour répondre aux besoins spécifiques d'un groupe multidisciplinaire de 30 participants, dont 21 ergothérapeutes. Au total, 40 ergothérapeutes ont participé à cette formation.

Par ailleurs, 237 ergothérapeutes ont répondu au sondage effectué auprès des membres à l'automne 1999. La compilation des informations obtenues a permis de dresser le profil des intérêts, des priorités et des modalités privilégiés par les ergothérapeutes à l'égard de la formation professionnelle continue.

Le comité ne s'est pas réuni au cours de l'année.

MEMBRES

Le comité est composé de quatre membres dont la présidence est assumée par un membre de la permanence qui coordonne les activités reliées au programme de formation continue.

Catherine Briand
Martine Brousseau
Michèle Dell'Aniello-Gauthier
Marlène Falardeau
Sylvie Salois, présidente (jusqu'en juin 2000)
Louise Tremblay, présidente par intérim (août 2000 – janvier 2001)
Carmen Magnan, présidente (depuis janvier 2001)

Comité de la formation des ergothérapeutes

MANDAT

Le comité de la formation des ergothérapeutes est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des ergothérapeutes.

Le comité considère, à l'égard de la formation :

- Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement universitaire, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Bureau, comme un stage, un cours ou un examen professionnel;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Bureau, donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste.

RÉALISATIONS

Le Règlement sur le comité de la formation des ergothérapeutes, paru le 12 avril 2000 dans la Gazette officielle du Québec, a conféré un nouveau mandat et une composition différente au comité. Le Bureau de l'Ordre a résolu de maintenir un comité conseil aviseur au comité de la formation dont le mandat est de soumettre aux instances de l'Ordre des recommandations au sujet des principales questions suivantes : programmes d'études, examens ou autres mécanismes d'évaluation, stages de formation professionnelle, examens professionnels et formation continue. Au cours de l'année 2000-2001, le comité de la formation a tenu deux réunions alors que le comité conseil en a tenu trois.

En plus d'avoir consacré des énergies à la structuration et au fonctionnement de ces instances, le dossier qui a requis l'attention du comité et du comité conseil au cours de la dernière année concernait l'adéquation de la formation des futurs professionnels aux compétences requises pour l'exercice de la profession d'ergothérapeute.

En mars 2000, le Bureau a donné un accord de principe au document « Énoncé de principe quant au diplôme de formation donnant accès à la profession d'ergothérapeute ». Les administrateurs indiquaient que la formation au niveau de la maîtrise pour les ergothérapeutes serait un meilleur véhicule pour assurer la qualité optimale de services à offrir à la population. Cependant, dans la même résolution, les administrateurs demandaient que des travaux additionnels soient menés afin de préciser les modalités d'application d'un programme de maîtrise et le niveau de compétence attendu des gradués. De plus, cette réflexion devait considérer les impacts que la révision du diplôme pouvait avoir sur les institutions universitaires et sur le réseau de la santé.

Lors de leurs travaux, le comité et le comité conseil ont tenu des discussions sur divers modèles que pourrait prendre une telle réorganisation des curriculums académiques, sur les méthodes pédagogiques à privilégier et sur les structures qui pourraient être favorisées par les différents programmes de formation qui ont déjà, pour la plupart, des groupes de travail sur ce sujet au sein de leur université respective. Ces échanges sur la formation en regard de l'évolution de la profession ont soulevé des questions quant au degré de spécialisation requis dans la formation professionnelle, pour assurer la protection du public.

MEMBRES DU COMITÉ DE LA FORMATION DES ERGOTHÉRAPEUTES

Représentant du ministère de l'Éducation du Québec
Jacques Ouellet (jusqu'en janvier 2001)
Michel-André Roy (depuis janvier 2001)

Représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
Micheline Saint-Jean, Université de Montréal
Laurie Snider, Université McGill

Représentants de l'Ordre
Françoise Rollin, présidente
Geneviève Pépin

Membre invité au comité
Louis Trudel, Université Laval

MEMBRES DU COMITÉ CONSEIL SUR LA FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE

Représentants de l'Ordre
Françoise Rollin, présidente
Gérard De Marbre (jusqu'en août 2000)
Pierre Fortier (depuis août 2000)
Geneviève Pépin

Représentants des universités
Micheline Saint-Jean, Université de Montréal
Laurie Snider, Université McGill
Louis Trudel, Université Laval

Représentants des étudiants
Sophia Bacon, Université de Montréal
Marie-Hélène Pelletier, Université McGill (depuis décembre 2000)
Maude Pelletier, Université McGill (jusqu'en décembre 2000)
Mariann St-Hilaire, Université Laval

MANDAT

Le comité de formation continue a pour fonction de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des ergothérapeutes en mettant sur pied des activités de formation continue qui répondent à des besoins identifiés pour l'ensemble des membres.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, les activités de formation suivantes ont été offertes aux ergothérapeutes :

- La session de formation « La tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction » a été organisée huit fois dans quatre régions du Québec, rejoignant ainsi 101 ergothérapeutes. À la demande d'un groupe d'ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick, une session de formation a été offerte à 15 participants dont cinq étaient membres de l'Ordre;

- La session de formation « Rareté des ressources : enjeux étiques et prise de décision » a été donnée à nouveau au printemps de cette année et a rejoint 24 ergothérapeutes;

- La session de formation « Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique » a été donnée à deux reprises cette année. Une de ces activités a été adaptée pour répondre aux besoins spécifiques d'un groupe multidisciplinaire de 30 participants, dont 21 ergothérapeutes. Au total, 40 ergothérapeutes ont participé à cette formation.

Par ailleurs, 237 ergothérapeutes ont répondu au sondage effectué auprès des membres à l'automne 1999. La compilation des informations obtenues a permis de dresser le profil des intérêts, des priorités et des modalités privilégiés par les ergothérapeutes à l'égard de la formation professionnelle continue.

Le comité ne s'est pas réuni au cours de l'année.

MEMBRES

Le comité est composé de quatre membres et la présidence est assumée par un membre de la permanence qui coordonne les activités reliées au programme de formation continue.

Catherine Briand
Martine Brousseau
Michèle Dell'Aniello-Gauthier
Marlène Falardeau
Sylvie Salois, présidente (jusqu'en juin 2000)
Louise Tremblay, présidente par intérim (août 2000 – janvier 2001)
Carmen Magnan, présidente (depuis janvier 2001)

MANDAT

Le comité sur les pratiques professionnelles a pour mandat de contribuer à l'analyse de certains dossiers tels que les avis et prises de position sur des enjeux professionnels, de même que les normes de pratique en ergothérapie.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, le comité a tenu trois réunions. Les membres ont suivi l'évolution du dossier de la révision des normes professionnelles en ergothérapie. Un questionnaire et un document explicatif sont en préparation pour la réalisation d'un exercice de validation de ces compétences, auprès des ergothérapeutes, à l'automne 2001.

Les membres du comité ont également apporté leur contribution dans les travaux menés par l'Ordre pour le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines. Ces travaux, menés dans le contexte de la modernisation du système professionnel, interpellent le comité puisqu'ils représentent un enjeu professionnel majeur.

En effet, une partie de l'information demandée à l'Ordre par ce groupe ministériel a trait aux compétences génériques, spécifiques ou « spécialisées » requises des ergothérapeutes pour assumer divers rôles au sein du réseau de la santé et des services sociaux. L'Ordre a mené des travaux pour documenter divers domaines d'expertise spécialisée dans lesquels oeuvrent des ergothérapeutes. Les membres du comité ont par la suite poursuivi leurs recherches pour mettre en lumière les compétences requises des ergothérapeutes oeuvrant dans ces secteurs d'activités, identifier les outils d'évaluation utilisés, documenter les formations pertinentes et établir les risques de préjudice pour le client s'il y avait absence d'une intervention ergothérapique dans ce secteur d'activité.

[Comité des communications]

MANDAT

Le comité des communications a comme mandat de :

- Déterminer les orientations générales du plan de communication interne et externe;
- Valider et évaluer les activités de communication dans leur ensemble;
- Élaborer les thématiques, les messages, les argumentaires et les outils de visibilité.

RÉALISATIONS

- Tenue de deux réunions au cours de l'année;
- Suivi des activités du Congrès 2000 et recommandations;
- Dépouillement et analyse du sondage sur les communications de l'Ordre réalisé à l'automne 1999 auprès des membres;
- Discussions relatives au projet de site Web de l'Ordre;
- Rencontre entre la présidente du comité et les membres du sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie et décision de ne pas organiser d'activités formelles cette année;
- Démarches auprès de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) en vue de rendre accessible leur matériel promotionnel aux membres de l'Ordre durant la Semaine de l'ergothérapie;
- Révision des priorités en ce qui concerne les activités de communication de l'Ordre pour la prochaine année.

MEMBRES
Monique Martin, présidente
Martyne Audet
Martine Laforest
Françoise Rollin
Christiane-L. Charbonneau
Nathalie Genest (depuis septembre 2000)

[Sous-comité Prix et mentions]

MANDAT

Le mandat du sous-comité Prix et mentions est de gérer l'ensemble des prix décernés par l'Ordre :

- Mention d'excellence;
- Bourse de recherche Anne Lang Étienne;
- Prix Ginette-Théorêt;
- Prix Nicole-Ébacher;
- Projet de l'année;
- Prix de l'OEQ;
- Prix Mérite du CIO.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu quatre réunions régulières où il a :

- Procédé à l'analyse des candidatures et au choix des récipiendaires pour les prix décernés durant l'année. Pour ce faire, il a invité des ergothérapeutes à participer aux différents jurys;
- Assuré la communication avec la permanence de l'Ordre pour l'attribution et la remise des prix et mentions;
- Révisé les procédures établies pour l'octroi de la Bourse de recherche Anne Lang Étienne;
- Informé les membres de l'Ordre des concours en vigueur ainsi que les noms des différents récipiendaires par l'intermédiaire de l'*Ergothérapie express*;
- Révisé le calendrier de distribution des prix.

MEMBRES
Michèle Héroux-Lafrenière, présidente
Diane Corbeil
Annette Majnemer
Régis Pearson (jusqu'en décembre 2000)

MEMBRES
Françoise Rollin, présidente
Ginette Biron
Claude Bougie
Lina Demanins
Madeleine Ducharme
Sylvie Lapointe
Natalie Racine
Nadine St-Denis
Louise Tremblay

MANDAT

Le comité sur les pratiques professionnelles a pour mandat de contribuer à l'analyse de certains dossiers tels que les avis et prises de position sur des enjeux professionnels, de même que les normes de pratique en ergothérapie.

RÉALISATIONS

Au cours de l'année, le comité a tenu trois réunions. Les membres ont suivi l'évolution du dossier de la révision des normes professionnelles en ergothérapie. Un questionnaire et un document explicatif sont en préparation pour la réalisation d'un exercice de validation de ces compétences, auprès des ergothérapeutes, à l'automne 2001.

Les membres du comité ont également apporté leur contribution dans les travaux menés par l'Ordre pour le Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines. Ces travaux, menés dans le contexte de la modernisation du système professionnel, interpellent le comité puisqu'ils représentent un enjeu professionnel majeur.

En effet, une partie de l'information demandée à l'Ordre par ce groupe ministériel a trait aux compétences génériques, spécifiques ou « spécialisées » requises des ergothérapeutes pour assumer divers rôles au sein du réseau de la santé et des services sociaux. L'Ordre a mené des travaux pour documenter divers domaines d'expertise spécialisée dans lesquels oeuvrent des ergothérapeutes. Les membres du comité ont par la suite poursuivi leurs recherches pour mettre en lumière les compétences requises des ergothérapeutes oeuvrant dans ces secteurs d'activités, identifier les outils d'évaluation utilisés, documenter les formations pertinentes et établir les risques de préjudice pour le client s'il y avait absence d'une intervention ergothérapique dans ce secteur d'activité.

Comité des communications

MANDAT

Le comité des communications a comme mandat de :

- Déterminer les orientations générales du plan de communication interne et externe;
- Valider et évaluer les activités de communication dans leur ensemble;
- Élaborer les thématiques, les messages, les argumentaires et les outils de visibilité.

RÉALISATIONS

- Tenue de deux réunions au cours de l'année;
- Suivi des activités du Congrès 2000 et recommandations;
- Dépouillement et analyse du sondage sur les communications de l'Ordre réalisé à l'automne 1999 auprès des membres;
- Discussions relatives au projet de site Web de l'Ordre;
- Rencontre entre la présidente du comité et les membres du sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie et décision de ne pas organiser d'activités formelles cette année.
- Démarches auprès de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) en vue de rendre accessible leur matériel promotionnel aux membres de l'Ordre durant la Semaine de l'ergothérapie.
- Révision des priorités en ce qui concerne les activités de communication de l'Ordre pour la prochaine année.

MEMBRES
Monique Martin, présidente
Martyne Audet
Martine Laforest
Françoise Rollin
Christiane-L. Charbonneau
Nathalie Genest (depuis septembre 2000)

Sous-comité Prix et mentions

MANDAT

Le mandat du sous-comité Prix et mentions est de gérer l'ensemble des prix décernés par l'Ordre :

- Mention d'excellence;
- Bourse de recherche Anne Lang Étienne;
- Prix Ginette-Théorêt;
- Prix Nicole-Ébacher;
- Projet de l'année;
- Prix de l'OEQ;
- Prix Mérite du CIQ.

RÉALISATIONS

Le comité a tenu quatre réunions régulières où il a :

- Procédé à l'analyse des candidatures et au choix des récipiendaires pour les prix décernés durant l'année. Pour ce faire, il a invité des ergothérapeutes à participer aux différents jurys;
- Assuré la communication avec la permanence de l'Ordre pour l'attribution et la remise des prix et mentions;
- Révisé les procédures établies pour l'octroi de la Bourse de recherche Anne Lang Étienne.
- Informé les membres de l'Ordre des concours en vigueur ainsi que les noms des différents récipiendaires par l'intermédiaire de l'*Ergothérapie express*;
- Révisé le calendrier de distribution des prix.

MEMBRES
Michèle Héroux-Lafrenière, présidente
Diane Corbeil
Annette Majnemer
Régis Pearson (jusqu'en décembre 2000)

Comité du Congrès 2000

MANDAT

Le comité du Congrès 2000 avait pour mandat d'assurer l'organisation du IXe Congrès de l'Ordre qui s'est tenu les 9 et 10 juin 2000 à Trois-Rivières sous le thème « L'ergothérapie de l'an 2000 : d'où vient-elle, où va-t-elle? »

RÉALISATIONS

De mars à juin 2000, le comité a tenu 17 réunions. Ses membres, de même que les membres des divers sous-comités, ont consacré 1272 heures bénévoles à l'organisation du Congrès 2000. Durant cette période, le comité a assuré les tâches suivantes :

- Suivi des échéanciers et mise en œuvre des activités préparatoires à la tenue du congrès;
- Suivi des travaux des différents sous-comités;
- Élaboration du programme final;
- Préparation des *Actes du Congrès* 2000 (ISBN) distribués dès l'ouverture du congrès;
- Supervision des activités scientifiques et sociales offertes aux congressistes et coordination du salon des exposants;
- Tenue d'un cocktail d'ouverture et octroi d'une mention honorifique à un ergothérapeute de la région, M. Daniel Boulay;
- Production d'un dossier regroupant les différents documents réalisés dans le cadre du congrès;
- Rédaction d'un compte-rendu des activités entourant l'organisation et la tenue du congrès, incluant un bilan de chaque sous-comité.

Faits saillants du Congrès 2000 :

- 238 participants;
- 48 conférences, ateliers et groupes de discussion;
- 17 communications par affiches;
- 75 conférenciers;
- 56 kiosques d'exposants.

MEMBRES
Marie-Josée Saint-Pierre, présidente
Caroline Baribeau, comité étudiant
Claire Beaulieu, comité social
Isabelle Lavigne, comité accueil et inscriptions
Geneviève Pépin, comité scientifique
Chantale Rabouin, comité marketing

Autres comités de l'Ordre

Sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie
Ann-Marie Léporé, présidente
Solange Allard
Patrick Brassard
Daniel Dubé

Conseil d'arbitrage
Michel Villemaire, président
Michèle Héroux-Lafrenière
Madeleine Shaw

Comité *ad hoc* – planification stratégique 2001-2003
Françoise Rollin, présidente
Jean-Philippe Cotton
Benoît Major
Johanne Mathon
Patrick Murphy-Lavallée
Christiane-L. Charbonneau
Nathalie Genest
Louise Tremblay

Comité *ad hoc* – politiques de cotisation
Jean-Philippe Cotton
Nancy Magnan
Christiane Morin
Caroline Boyer (membre substitut)

[Comité du Congrès 2000]

MANDAT

Le comité du Congrès 2000 avait pour mandat d'assurer l'organisation du IXe Congrès de l'Ordre qui s'est tenu les 9 et 10 juin 2000 à Trois-Rivières sous le thème « L'ergothérapie de l'an 2000 : d'où vient-elle, où va-t-elle? »

RÉALISATIONS

De mars à juin 2000, le comité a tenu 17 réunions. Ses membres, de même que les membres des divers sous-comités, ont consacré 1272 heures bénévoles à l'organisation du Congrès 2000. Durant cette période, le comité a assuré les tâches suivantes :

- Suivi des échéanciers et mise en œuvre des activités préparatoires à la tenue du congrès;
- Suivi des travaux des différents sous-comités;
- Élaboration du programme final;
- Préparation des *Actes du Congrès* 2000 (ISBN) distribués dès l'ouverture du congrès;
- Supervision des activités scientifiques et sociales offertes aux congressistes et coordination du salon des exposants;
- Tenue d'un cocktail d'ouverture et octroi d'une mention honorifique à un ergothérapeute de la région, M. Daniel Boulay;
- Production d'un dossier regroupant les différents documents réalisés dans le cadre du congrès;
- Rédaction d'un compte-rendu des activités entourant l'organisation et la tenue du congrès, incluant un bilan de chaque sous-comité.

Faits saillants du Congrès 2000 :

- 238 participants;
- 48 conférences, ateliers et groupes de discussion;
- 17 communications par affiches;
- 75 conférenciers;
- 56 kiosques d'exposants.

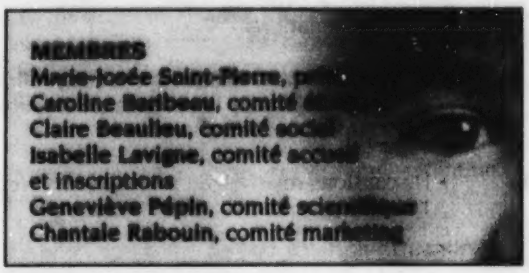

[Autres comités de l'Ordre]

Sous-comité de la Semaine de l'ergothérapie
Ann-Marie Léporé, présidente
Solange Allard
Patrick Brassard
Daniel Dubé

Conseil d'arbitrage
Michel Villemaire, président
Michèle Héroux-Lafrenière
Madeleine Shaw

Comité *ad hoc* – planification stratégique 2001-2003
Françoise Rollin, présidente
Jean-Philippe Cotton
Benoît Major
Johanne Mathon
Patrick Murphy-Lavallée
Christiane-L. Charbonneau
Nathalie Genest
Louise Tremblay

Comité *ad hoc* – politiques de cotisation
Jean-Philippe Cotton
Nancy Magnan
Christiane Morin
Caroline Boyer (membre substitut)

Aux membres de
l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les prévisions budgétaires des produits et des charges de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables financières et statistiques; conséquemment, je n'exprime pas d'opinion sur ces prévisions budgétaires.

Jacqueline Bisson, CA

Comptable Agréé

Vallée-Jonction, le 19 avril 2001

[Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2001]

	2001 Budget approuvé	2001 Réalisation	2000 Réalisation
Produits (Annexe A)	1 205 000	1 301 675	1 108 575
Charges (Annexe B)	1 205 000	1 188 248	1 022 060
Excédent des produits sur les charges	-0- $	113 427 $	86 515 $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

[État de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 2001]

	2001 Investis en immobilisations	2001 Affectations d'origine interne	2001 Non affectés	2001 Total	2000 Total
Solde au début	60 222	50 000	260 477	370 699	284 184
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(31 716)	-0-	145 143	113 427	86 515
Virement interfonds	-0-	200 000	(200 000)	-0-	-0-
Investissement en immobilisations	36 442	-0-	(36 442)	-0-	-0-
Solde à la fin	64 948 $	250 000 $	169 178 $	484 126 $	370 699 $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

[État des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2001]

	2001	2000
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	113 427	86 515
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	31 716	27 268
	145 143	113 783
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(15 281)	(646)
Frais payés d'avance	4 955	(6 445)
Créditeurs	(18 673)	6 315
Produits reportés	(30 551)	29 143
	85 593	142 150
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(36 442)	(8 767)
Augmentation des espèces de l'exercice	49 151	133 383
Espèces au début	503 727	370 344
Espèces à la fin	552 878 $	503 727 $
Espèces		
Encaisse (Découvert de banque)	(13 938)	91 733
Acceptation bancaire	50 000	50 000
Fonds de liquidités corporatives	516 816	361 994
	552 878 $	503 727 $

Les notes font partie intégrante des états financiers.

[Bilan au 31 mars 2001]

	2001	2000
Actif		
À court terme		
Encaisse	-0-	91 733
Acceptation bancaire (note 3)	50 000	50 000
Fonds de liquidités corporatives (note 4)	516 816	361 994
Débiteurs (note 5)	34 636	19 355
Frais payés d'avance	5 933	10 888
	607 385	533 970
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 6)	64 948	60 222
	672 333 $	594 192 $
Passif		
À court terme		
Découvert de banque	13 938	-0-
Créditeurs (note 7)	71 681	90 354
Produits reportés (note 8)	102 588	133 139
	188 207	223 493
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	64 948	60 222
Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	250 000	50 000
Actifs nets non affectés	169 178	260 477
	484 126	370 699
	672 333 $	594 192 $

Engagements (note 10)

Pour le conseil d'administration

Françoise Rollin, administrateur

Christiane Morin, administrateur

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Note 1 - Statuts et nature des activités
L'Ordre est constitué en vertu de la Loi L.R.Q., chapitre C-26 sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec. Sa principale activité est d'assurer la protection du public en surveillant la pratique professionnelle de ses membres.

Note 2 - Conventions comptables
CONSTATATION DES PRODUITS - L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

IMPUTATION DES CHARGES - Les charges directement reliées à une activité sont portées à cette activité et les coûts indirects sont attribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES - Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers. Selon une compilation interne, il y a eu 2221 heures faites par des bénévoles au cours de l'exercice 2000 - 2001 et 3058 heures au cours de l'exercice 1999 - 2000.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Base de données	8 ans

Note 3 - Acceptation bancaire
Le taux d'intérêt effectif des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 5 % et l'échéance de ce placement temporaire est le 26 avril 2001.

Note 4 - Fonds de liquidités corporatives
L'Ordre détient des unités dans un fonds de liquidités corporatives dont les taux d'intérêt varient quotidiennement. Le rendement moyen pour les douze derniers mois a été de 5,45 %.

Note 5 - Débiteurs

	2001	2000
Congrès	-0-	16 197
Assistance au recrutement de personnel	10 502	2 990
Ristourne à recevoir	18 088	-0-
T.P.S. et T.V.Q. à recevoir	4 201	-0-
Autres	1 845	168
	34 636 $	19 355 $

Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	100 870	81 965	18 905	11 475
Mobilier et équipement de bureau	92 919	77 454	15 465	12 053
Base de données	48 926	18 348	30 578	36 694
	242 715 $	177 767 $	64 948 $	60 222 $

Note 7 - Créditeurs

	2001	2000
Fournisseurs	50 935	52 796
Salaires et déductions à la source	20 746	30 554
T.P.S. et T.V.Q. à payer	-0-	7 004
	71 681 $	90 354 $

Note 8 - Produits reportés

Les produits reportés proviennent principalement de l'encaissement des cotisations de 2001-2002 facturées au cours de l'exercice.

	2001	2000
Assurances professionnelles des membres	3 899	3 221
Contribution au financement de l'OPQ	4 336	3 329
Cotisations	94 353	74 640
Congrès	-0-	51 949
	102 588 $	133 139 $

Note 9 - Affectation grèvant les actifs nets

Le 28 septembre 2000, le Bureau de l'Ordre a affecté des actifs nets non affectés de 150 000 $ dans le but d'assurer la défense de la profession, de combler un manque temporaire de liquidités ou de faire face à des enjeux légaux inattendus. De plus, le 9 mars 2001, le Bureau de l'Ordre a affecté des actifs nets non affectés de 100 000 $ pour constituer un fonds de réserve relié aux conditions de départ à la présidence de l'Ordre. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Bureau.

Note 10 - Engagements

a) L'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel de bureautique. Les loyers globaux à payer suivant ces baux se chiffrent à 65 479 $. Les baux se terminent le 16 juillet 2004 et le 30 septembre 2002. Le solde de l'engagement au 31 mars 2001 s'établit à 34 309 $ et les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices en vertu de ces baux sont les suivants :

2001 - 2002	12 225 $	2003 - 2004	8 712 $
2002 - 2003	10 468 $	2004 - 2005	2 904 $

b) L'Ordre a conclu un contrat de location de local pour 127 mois à compter du 1er décembre 1997. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, se chiffre à 652 004 $. Le bail se termine le 30 mai 2008. Le solde de l'engagement au 31 mars 2001 s'établit à 496 453 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

2001 - 2002	63 754 $	2004 - 2005	69 771 $
2002 - 2003	66 010 $	2005 - 2006	71 651 $
2003 - 2004	69 207 $		

De plus, l'Ordre a consenti une hypothèque mobilière de 30 000 $ sur l'universalité de ses biens mobiliers pour garantir le paiement de tout loyer dû en vertu de ce bail.

[Notes aux états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001]

Note 11 - Instruments financiers

Les justes valeurs de l'encaisse, de l'acceptation bancaire, des fonds de liquidités corporatives, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leurs dates d'échéance à court terme.

Note 12 - Subventions

Des subventions au montant de 9 674 $ ont été déduites des dépenses d'honoraires professionnels pour l'exercice terminé le 31 mars 2000. Aucune subvention n'a été déduite des dépenses d'honoraires professionnels pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

[Renseignements complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 2001]

Annexe A - Produits

	2001 Budget approuvé	2001 Réalisation	2000 Réalisation
Cotisations	945 000	953 190	905 948
Assurances professionnelles des membres	38 500	39 702	37 256
Contribution au financement de l'OPQ	41 500	41 495	41 533
Abonnements à la documentation	1 000	- 0 -	1 231
Formation continue	7 000	24 902	13 744
Publicité « La Revue »	1 000	750	1 615
Étude de dossiers	12 000	13 020	13 042
Semaine de l'ergothérapie	2 000	- 0 -	2 750
Colloque	- 0 -	- 0 -	7 547
Congrès	100 000	107 251	- 0 -
Livres et publications	1 000	403	786
Intérêts et ristourne	35 000	69 627	36 876
Commanditaires et divers	5 000	6 780	18 010
Assistance au recrutement de personnel	16 000	44 575	27 937
Stages	- 0 -	- 0 -	300
	1 205 000 $	1 301 675 $	1 108 575 $

Annexe B - Charges

	2001 Budget approuvé	2001 Réalisation	2000 Réalisation
Salaires et charges sociales	550 000	488 242	504 502
Assurances professionnelles des membres	38 500	39 702	37 256
Contribution au financement de l'OPQ	41 500	41 495	41 533
Assurances générales	14 000	11 404	10 749
Assurance responsabilité des administrateurs	2 000	1 744	1 940
Cotisations - Conseil interprofessionnel du Québec	10 000	10 032	9 695
Frais d'assemblée générale	2 000	1 290	1 232
Communications et relations publiques	15 000	11 755	11 415
Frais de représentation et de déplacements	17 000	16 639	15 475
Inscriptions aux associations	8 000	9 350	7 599
Intérêts et frais	2 000	1 961	1 958
Livres et publications	6 000	1 212	26 104
Loyer et entretien du local	53 000	50 924	39 660
Entretien de l'équipement	2 000	1 883	- 0 -
Mauvaises créances	1 000	160	- 0 -
Prix et mentions	5 000	3 108	2 941
Secrétariat :			
Fournitures et frais de bureau	15 000	15 023	15 493
Frais de poste	40 000	40 352	39 706
Imprimerie et photocopies	35 000	29 508	27 513
Taxes	13 000	12 409	12 574
Téléphone	10 000	10 037	7 315
Amortissement des immobilisations	23 000	31 716	27 268
Frais de comptabilité et de traitement informatique	1 000	806	897
Honoraires professionnels (note 12)	58 000	180 890	68 193
	962 000	1 011 642	911 018
Comités et Bureau (Annexe C)	243 000	176 606	111 042
	1 205 000 $	1 188 248 $	1 022 060 $

	2001		2000
	Budget approuvé	Réalisation	Réalisation
Annexe C - Comités et Bureau			
Bureau	20 000	14 438	15 119
Colloque	- 0 -	- 0 -	5 877
Congrès	100 000	58 160	- 0 -
Discipline	500	- 0 -	- 0 -
Formation en ergothérapie	1 500	625	1 028
Prix et mentions	2 000	114	907
Admission	1 000	125	1 012
Communications	1 000	- 0 -	22
Inspection professionnelle	64 000	53 122	51 963
Syndic	25 000	21 250	14 365
« La Revue »	18 000	8 210	9 214
Pratiques professionnelles	1 000	422	851
Semaine de l'ergothérapie	2 500	- 0 -	2 440
Révision	500	25	- 0 -
Comités *ad hoc*	1 000	948	434
Formation continue	5 000	19 167	7 810
	243 000 $	176 606 $	111 042 $